



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES ATLANTIQUES

ARRÊTÉ du MAIRE N° PM 22.65 C

Objet : ATELIER PRESSAGE DE POMMES, CONSOMMER LOCAL LE SAMEDI 08 OCTOBRE 2022

Le Maire de la Ville d' ORTHEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière et ensemble les textes qui l'ont modifié et complété,
Vu les décrets et arrêtés préfectoraux portant réglementation sur la police et la surveillance des voies communales et départementales,
Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière, approuvée par arrêté du 7 juin 1974, livre 1, 4^e partie « signalisation de prescriptions »,
Vu le Code Pénal,
Considérant la demande de l'association Consommer Local, 13 rue des capucins - 64300 Orthez, qui sollicite l'autorisation d'occupation du domaine public sur la parcelle attenante leur commerce, à l'occasion d'un atelier de pressage de pommes, le samedi 08 octobre 2022.
Considérant qu'à l'occasion de cette manifestation pour des raisons de sécurité et d'organisation de prendre des dispositions propres à prévenir tous risques d'accidents,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er} : A l'occasion d'un atelier de pressage de pommes, organisé par l'association Consommer Local, le samedi 08 octobre 2022, de 9 heures à 18 heures les organisateurs de cette association seront autorisés à occuper la parcelle attenante au commerce, soit le n° 8 place de la Poustelle.

Article 2 : Les organisateurs s'engagent à laisser la place qu'ils occupent, débarrassée de tous déchets : poubelles, cartons et détritres de toutes natures.

Article 3 : La Directrice générale des services, le service de la Police Municipale, le Commandant de la Gendarmerie d'Orthez, le Commandant du centre de secours principal, les Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait à Orthez, le mercredi 5 octobre 2022

Le Maire d'Orthez,
Emmanuel HANON

Copies transmises par mail :
SERVICES TECHNIQUES
DEMANDEUR
GENDARMERIE
CENTRE DE SECOURS

